



Mairie de VER SUR MER

4 place Amiral Byrd

14114 VER SUR MER

Tel : 02 31 22 20 33

email : commune@versurmer.fr

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX

CANTON DE COURSEULLES SUR MER

COMMUNE DE VER-SUR-MER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2024

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Françoise COUTAND - Catherine INNOCENT - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs : Jean-Luc VERET donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD - Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA.

Absente non-excusee : Houria BADEK.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- ✓ Délibération sur la redevance de la performance du système d'assainissement.
- ✓ Délibération sur le renouvellement de la convention avec La Brigade Verte.

Il n'est fait aucune opposition des élus.

Délibération n°1 - Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 septembre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 septembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

Communication de la Maire

- Le COPIL pour l'inscription au patrimoine de l'Unesco de la région des plages du débarquement a réalisé une synthèse des travaux le 28 octobre 2024 au NMT. Les experts vont venir en 2025 pour une évaluation, avec une classification définitive en 2026. Le président de région, Hervé MORIN, demande le soutien des communes concernées. Des informations peuvent être consultées sur le site de la région, rubrique plages du débarquement-Unesco.
- Assainissement de la commune. Il est rappelé que l'assainissement dispose d'un budget annexe au budget de la commune. Un schéma directeur a été établi en 2017 par l'Agence de l'eau ; Il doit être suivi si la commune veut recevoir des subventions. Les prochains travaux concerneront la voie du Débarquement, le quartier Montrouge et l'avenue St Gerbold. La Maire s'interroge sur l'avenir de ces projets :
 - Dans le contexte financier national. Les subventions accordées par l'agence de l'eau pour aider les collectivités vont-t-elles être du même montant et dans les mêmes conditions ?
 - Dans une perspective possible de transfert de la compétence vers les communautés de communes. Le transfert était obligatoire, le dernier gouvernement l'a rendu facultatif. Quid du prochain ?
 - Si transfert possible, les conseillers devront se positionner.
- CCAS : L'année 2024 a été riche d'actions concrètes.
 - Une rencontre avec un partenaire (SOLIHA) sur le thème « vivre mieux son logement », qui s'adresse principalement aux retraités,
 - Dès le 1^{er} trimestre 2025, il y aura une conférence publique et 3 ateliers pratiques. Le CCAS va communiquer rapidement.

- Un partenariat avec Familles Rurales sur la « *mobilité solidaire* » pour aider au déplacement des personnes, projet soutenu par le Département qui le subventionne. Projet auquel 4 communes voisines vont participer Asnelles, Graye, Banville et Crépon. Le 1^{er} comité de pilotage aura lieu en janvier 2025.
- Fin 2025- 2026
 - Association SIEL : pour des ateliers mémoire que nous allons rencontrer en décembre 2024
 - ITINERAIRE qui a passé une convention avec STM pour un « *camion des femmes* » qui circule dans les communes. Nous allons les rencontrer en décembre 2024 afin de connaître leur retour d'expérience et évaluer l'opportunité sur Ver.
- La Maire a été sollicitée sur le problème des campings cars sur le Boulevard de la plage. Ce sujet a beaucoup été discuté en commissions. Il sera finalisé au printemps et un arrêté sera pris avant la prochaine saison touristique, en lien avec la réorganisation du temps de travail de l'ASVP.
- PLUI : une réunion d'information est organisée par STM le 15 janvier 2025 après-midi à Ver, sous forme d'ateliers, ouverte au public.
- Travaux
 - La cale du Paisty Ver a été retirée en présence de beaucoup de monde, ce qui confirme l'intérêt des Vérois pour ce sujet. La réception des travaux sera faite le jeudi 12 décembre 2024.
 - Fermeture du chemin côtier. Il convient de retrouver l'entreprise qui a réalisé les travaux à l'époque ainsi que la facture pour faire (peut-être) jouer la garantie décennale. La société GUINTOLI est venue voir, un autre avis sera demandé. On rappelle que la compétence va passer à GEMAPI fin 2025-2026. Les décisions sur ce qu'il y a lieu de faire sont donc difficiles à prendre.

MC.DEHLINGER demande s'il ne faudrait pas mieux matérialiser l'interdiction de prendre ce chemin ; la barrière avec l'arrêté est-elle suffisante pour dissuader les promeneurs et éviter les accidents ?

L.LEDUC DREAN indique que les promeneurs empruntent ce chemin à leurs risques et périls, mais va voir ce qui est possible pour faire mieux.

- Le chemin aux bœufs est ouvert et permet une belle boucle de balade autour de Ver. L.MAULNY s'occupe de mieux flécher le parcours.
- Bornes de recharge : deux bornes supplémentaires seront installées, une l'année prochaine, une autre l'année d'après. Pour la borne existante, Place Amiral BYRD, des contrôles finaux restent à réaliser avant sa mise à disposition au public.
- Extension de la mairie : la réinstallation des services est prévue mi-janvier.

- Parc Loisirs Nature : il est terminé et sera ouvert au public après la première tonte de la pelouse, vraisemblablement aux vacances de février.
- Repas des anciens : il avait été décidé que les accompagnants seraient facturés au prix coutant, il est de 47€ pour 2024.
- Comité des Eoliennes : JL.VERET y participe. RTE a terminé sa part de travaux, le câble reliant la base en mer a été posé, en avance et à un cout moindre que prévu. Par contre la compagnie chargée de l'installation des éoliennes a pris du retard en raison d'une panne de la machine très spécifique qui doit être utilisée. Aucun délai ni date pour la fin des travaux ne sont annoncés pour le moment.

* * *

Délibération n°2 - Emprunt achat terrain Route de SAINTE CROIX - Parcelle cadastrée AS 240

Emprunt terrain racheté à STM (parcelle AS240 du cadastre), route de Ste Croix. Un emprunt de 280 000€ a été proposé par le Crédit Agricole avec un taux d'intérêt de 3,62%, soit un remboursement de 1 641,21€ par mois sur 20 ans.

Vote : contre : P.ONILLON, J.CHANAL

Délibération n°3 - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document adapté à Ver sur Mer est consultable par tout le monde. Il décrit les risques, les conduites à tenir et rappelle les règles de sécurité. Il est téléchargeable sur le site de la mairie, ou consultable en version papier à la mairie.

Plan communal de sauvegarde

Il est obligatoire pour répondre à une situation de crise et doit être voté au conseil municipal. Il est confidentiel et n'est pas accessible au public ; il est mis à jour régulièrement. Il a trois objectifs

- Planification des actions à mener lors de situation de crise
- Déterminer les mesures immédiates : alerter, sécuriser, évacuer...
- Recenser les moyens disponibles sur le territoire

C.MACHUREY le présente : poste de commandement, cellule opérationnelle, fiches de mission détaillées et précises pour expliquer ce que chacun a à faire, quand, comment et où.

En cas de crise, on a besoin de bénévoles pour prévenir la population, accueillir les sinistrés à la salle St Exupéry, s'occuper des personnes vulnérables, gérer les problèmes pratiques, etc.

Les bénévoles sont priés de se faire connaître à la Mairie ainsi que les personnes qui pensent avoir besoin d'aide dans une situation de crise.

P.ONILLON indique qu'un tel plan a déjà été déclenché à Ver dans le passé, en raison d'inondation sur le boulevard de la Plage, par le Préfet, les pompiers et la Croix-Rouge qui ont géré la situation.

L.LEDUC DREAN voit dans ce plan un intérêt : l'obligation d'être bien organisé en interne, ateliers, dossiers, matériel.

L.MAULNY demande si le risque nucléaire a été pris en compte.

C.MACHUREY répond qu'effectivement le protocole de distribution de doses d'iode est inclus.

P.CLAUSER demande comment les bénévoles peuvent se faire connaître.

L.LEDUC DREAN répond : se faire connaître à la mairie. Il y aura un appel à candidature dans le bulletin.

Vote à l'unanimité

Office du Tourisme Gold Beach

L.LEDUC DREAN remplace JL.VERET au conseil d'administration.

L'OTI envisage le déménagement définitif au NMT de l'office du tourisme actuellement situé au centre St Exupéry. Il existe une convention entre la communauté de Communes (qui a la compétence tourisme) et l'Office de Tourisme (OTI) pour lui déléguer cette compétence. Cette convention va être revotée.

L.LEDUC DREAN propose d'adresser une résolution aux conseillers communautaires et aux membres du CA de l'OTI pour leur formuler notre désaccord pour cette orientation.

L'OTI semble considérer que la Commune de Ver est le Mémorial alors qu'actuellement l'Office du Tourisme est au cœur du bourg, près de la Mairie et des commerces.

P.ONILLON considère que mettre l'office de tourisme au Mémorial n'a aucun sens.

Avis partagé par MC.DEHLINGER.

L.MAULNY trouve inacceptable qu'un service public puisse être sur le terrain d'une entreprise privée, étrangère.

C.INNOCENT trouve que cela réduit le tourisme à Ver au seul tourisme de guerre.

P.BERTEMONT demande si un autre lieu peut être proposé.

L.LEDUC DREAN répond que l'OTI est à côté du musée, de la bibliothèque, d'un parking, qu'il est bien visible, que les gens viennent y demander des renseignements et pas uniquement pour visiter le

musée. Il semble que les ventes d'objets importantes au Mémorial deviennent une manne pour l'OTI
Mais l'OTI n'est pas une boutique !

Vote à l'unanimité

Modification de circulation dans le quartier de l'église

Les élus sont allés sur place avant de proposer leur décision :

- La route de Stins resterait à double sens
- La rue de Ste Croix sens descendant (vers l'église)
- Rue du Calvaire sens descendant
- Rue du Bout Grin : sens montant (vers le cimetière).

Un boitage d'information sera fait aux riverains, leur demandant s'ils ont des remarques. La modification sera discutée au prochain Conseil Municipal. Il n'y a pas d'opposition des élus à ce jour.

Délibération n°4 - SDEC - Occupation du domaine public 2024 par les ouvrages de distribution de gaz

203€ en 2024 - 208€ en 2025.

Ces chiffres sont faibles au regard des sommes payées à la commune par les deux antennes de télécommunication implantées sur son territoire : 3900 € pour l'une, 7500 € pour l'autre. Mais le gaz n'est pas cher.

Vote à l'unanimité

Délibération n°5 - SDEC - Adhésion de la CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM au SDEC

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes ISIGNY-OMAHA INTERCOM au SDEC ENERGIE.

Délibération n°6 - SDEC - Remplacement de Daniel DESCHAMPS délégué au SDEC ENERGIE

G.MARCIA propose de le remplacer en tant que délégué titulaire au SDEC énergie.

Vote : 1 abstention G.MARCIA

Délibération n°7 - SDEC - Enfouissement rue de la Libération du Château jusqu'à la rue des piliers.

Participation communale 81 000€. Inscrire le dossier au programme du SDEC pour le premier trimestre 2026. Essayer de synchroniser les travaux avec ceux de l'ARD sur la même zone.

G.MARCIA précise que la distance à enfouir dépasse les 1000 mètres. Actuellement le câblage est en fil nu ce qui donne droit à une prise en charge de 100%. La chaussée sera refaite après.

MC.DEHLINGER demande où passeront les véhicules pendant les travaux.

L.LEDUC DREAN indique qu'on trouvera une solution, l'ARD fera une déviation, sachant qu'une départementale est déviée sur une départementale. On a déjà fait des travaux rue de la Libération, sans réels problèmes.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°8 - SMAEP - Remplacement de Jean-Luc VERET délégué au SMAEP

Démission de JL.VERET, remplacé par G. MARCIA, qui devient titulaire, lui-même remplacé par L. LE DUC DREAN qui devient suppléante.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°9 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023

Le rapport annuel doit être adopté. On observe une baisse de 9,2% de la consommation, avec moins de compteurs. Est-ce dû à la baisse de population dans la commune ?

P.ONILLON a remarqué que l'énergie consommée au niveau de la station d'épuration augmente (249 000 Kwh en 2021 à 278 000 Kwh en 2023). En connaît-on la raison ?

G.MARCIA se demande si en raison des grosses pluies, l'eau de pluie n'a pas été traitée par la station.

P.ONILLON observe des différences de prix entre les communes.

G.MARCIA signale qu'entre les Communes le prix de l'abonnement varie selon le nombre de résidences secondaires, ainsi que le prix du mètre cube.

L.LEDUC DREAN indique que si l'assainissement passe au niveau de la communauté de communes, il devrait y avoir une harmonisation des tarifs.

P.ONILLON fait remarquer que les membranes de la station d'épuration ont été changées en 2018, qu'elles devront être changées en 2026 (tous les 8 ans) et que le coût est important. Il faudrait

vérifier que les provisions de la SAUR seront bien utilisées.

L.MAULNY regrette que le principe Pollueur-Payeur ne soit pas plus appliqué, mais que le plus inquiétant est la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides.

L.LEDUC DREAN rappelle l'importance de participer aux réunions du Syndicat du Vieux colombier qui exploite et gère l'eau potable.

G.MARCIA précise que trois forages ont été fermés en raison de la qualité de l'eau (Ver, St Gabriel, Banville); l'eau de Ver est alimenté actuellement par TIERCEVILLE. Une amélioration de la filtration est à l'étude. A Caen ils prévoient de faire des analyses supplémentaires.

Vote 1 abstention C.INNOCENT

Délibération n°10 - Publicité borne numérique

Dans le cadre de l'extension de la mairie, L.LEDUC DREAN souhaite installer une borne numérique qui permettra de consulter des documents administratifs. De telles bornes deviendront obligatoires à terme. Le coût de la location de la borne est de 186€/mois. Il est proposé en contrepartie d'avoir en haut de l'écran un bandeau publicitaire qui disparaît dès qu'une personne utilise la borne. Les publicités ne pourraient être que pour des entreprises locales (de Ver).

L.LEDUC DREAN trouve qu'un bandeau lorsque la borne n'est pas utilisée n'est pas trop polluant.

G.MARCIA confirme que le bandeau publicitaire n'apparaît que lorsque la borne n'est pas utilisée.

L.MAULNY n'est pas d'accord pour mettre de la publicité dans un espace officiel et demande si on s'est assuré du bon fonctionnement du bandeau.

C.MACHUREY confirme qu'elle a assisté à une démonstration avec un autre élu.

L.LEDUC DREAN indique que l'idée est de couvrir le coût de location.

C.INNOCENT est contre la présence de publicité sur un service public.

P.BERTEMONT est favorable puisque la publicité s'arrête quand le service public commence.

MC.DEHLINGER suggère qu'on essaye et qu'on voit ce que ça donne.

L.LEDUC DREAN indique que les publicitaires s'engageront pour 6 mois et qu'effectivement on pourra reconsidérer la chose dans 6 mois.

Vote pour : 10, contre L.MAULNY, C.INNOCENT, P.ONILLON, JL.VERET, Abstention : F.COUTANT, J.CHANAL, MC.DEHLINGER, ML.PAIN

Délibération n°11 - Coût de publicité borne numérique

Proposition de facturer 10 € par mois, pour 6 mois, soit 60 € sur 6 mois.

C.INNOCENT s'interroge sur le nombre de fois où cette publicité sera vue, combien de temps dure chaque publicité.

Vote : pour : 13, contre : P.ONILLON, abstention : JL.VERET, C.INNOCENT, F.COUTANT

1 voix ne vote pas L. MAULNY

Délibération n°12 - Adhésion à l'application mobile PanneauPocket

12 000 Communes ont déjà adhéré à l'application dont 200 dans le Calvados. Elle permet d'alerter en temps réel les personnes inscrites sur une alerte ou un évènement. En cas d'alerte de sécurité les communes dans un rayon de 20 km sont également prévenues. Elle est couplée au site internet. Cout 230€ par an.

C.INNOCENT demande si on reçoit de la publicité sur cette application.

G.MARCIA répond NON

F.COUTANT demande qui va alimenter l'application pour les informations sur Ver.

L.LEDUC DREAN répond que ce sera Marjolaine car la mairie envisage de ne pas rester sur Facebook, les informations et questions transmises par les administrés restent à la Mairie.

Vote à l'unanimité

Délibération n°13 - Location de la salle de la plage pour une association pendant une semaine

L'association IRKOUMA souhaite réserver la salle de la plage pour une semaine (du jeudi au jeudi) pour exposer des œuvres d'artiste.

La Mairie propose de lui louer la salle pour un montant de 100€ pour couvrir les charges de chauffage/électricité.

MC.DEHLINGER s'inquiète des nuisances générées pour le voisinage, notamment en soirée, pendant une semaine.

P.ONILLON indique que cela créera un précédent.

L.LEDUC DREAN répond que nous n'avons eu qu'une seule demande, que tous les autres week-ends de l'année sont déjà réservés, que la salle ne sera ouverte qu'en journée.

Vote : contre P.ONILLON, abstention J.CHANAL, MC.DEHLINGER.

Délibération n°14 - Places « minutes » rue de la 8^{ème} armée

La Mairie a eu une demande de 3 commerces pour des places de parking limitées à 15 minutes, ce qui permet une rotation rapide des véhicules pour les clients.

P.ONILLON indique que cela avait été prévu mais n'a jamais été respecté.

L.LEDUC DREAN pense que les gens s'habitueront, qu'on peut veiller et espérer de la civilité pendant les heures de forte affluence (8h30 - 12h30 / 17h - 19h30).

C.INNOCENT s'inquiète du manque de place longue durée que cela génèrera, notamment si ces places ne peuvent pas être utilisées en dehors des heures d'ouverture des commerces.

L.LEDUC DREAN rappelle l'importance de ces places à certaines heures, qu'il faudra gérer ces places avec bon sens.

L.MAULNY demande si on ne pourrait pas plutôt mettre une zone « bleue ».

L.LEDUC DREAN répond que le marquage prévu sera fait sur le sol, alors que la zone bleue obligerait à mettre encore des panneaux supplémentaires.

Vote : C.INNOCENT contre.

Délibération n°15 - Autorisation au Maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget prévisionnel dans l'attente du vote du budget - Budget assainissement

Vote à l'unanimité pour 146 495,05 €

Délibération n°16 - Autorisation au Maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget prévisionnel dans l'attente du vote du budget - Budget principal

Vote à l'unanimité 670 987 09 €

Délibération n°17 - Journée de solidarité

Autorisation accordée à Madame la Maire d'instituer une journée de solidarité aux agents communaux, selon l'article L.621.11 du CGFP.

Cette journée est instituée, après l'avis du Comité Social Territorial, par 7 heures de travail supplémentaires fractionnées ou continues, ou, par une heure supplémentaire tous les 1^{er} jours travaillés des mois comprenant 31 jours.

Vote à l'unanimité

Délibération n°18 - Mise en place du temps partiel

Le temps partiel est une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984

Après avis du Comité Social Territorial,

Autorisation accordée à Madame la Maire pour la mise en place du temps partiel.

Vote à l'unanimité

Délibération n°19 - Attribution de chèques cadeaux au personnel communal

Même valeur que l'année dernière (80 €). Les chèques sont valables chez Carrefour.

Si quelqu'un a une autre idée de carte cadeau, en parler à la maire pour l'année prochaine.

Vote à l'unanimité

Délibération n°20 - Création d'un emploi permanent à temps partiel

Un agent a passé un examen professionnel et change de grade. Il convient de créer le poste :

- Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps partiel qui correspond à ce grade. Ce changement de grade permettra une évolution de carrière plus régulière.

Nous félicitons l'agent pour cet engagement.

Vote à l'unanimité

Délibération n°21 - RIFSEEP

Un nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) peut être institué afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement (IFSE)). A cela, s'ajoute un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement indemnitaire et de la manière de servir. Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes institués antérieurement.

Adopte la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui permet aux

Vote : 1 Abstention C.INNOCENT

Délibération n°22 - Annualisation du temps de travail de l'ASVP

Actuellement un agent travaille au 4/35^{ème} du 1^{er} janvier au 30 juin, et au 20/35^{ème} pendant la haute saison. Elle est amenée à faire beaucoup d'heures supplémentaires. On envisage de lisser ses heures sur l'année, ce qui lisserait également son salaire avec une rémunération identique tous les mois (hors heures supplémentaires). L'agent est d'accord avec cette proposition et le Comité Social a donné un avis positif. L'annualisation est très encadrée par la loi et nécessite une feuille de présence stricte.

Les élus discutent pour s'assurer que la personne ne verra pas sa rémunération diminuer.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°23 - Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Après avis favorable du Comité social technique,

Autorise Madame la Maire à mettre en place l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

Vote à l'unanimité

Délibération n°24 - Indemnités de frais de déplacement des élus

Sur ordre de mission : frais kilométriques, frais de déplacements, hébergement et repas, selon montants légaux.

L.MAULNY demande si on a une idée du montant annuel que cela représente pour les élus de Ver.

L.LEDUC DREAN ne sait pas, elle va vérifier. Ce qui coûte cher ce sont les formations, or les élus en suivent peu, et essentiellement dans le département (sans hébergement).

Vote à l'unanimité

Délibération n°25 - Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, L'agence de l'eau (AESN) facture aux communes la redevance pour le traitement des eaux usées. Le tarif de base est fixé par l'AESN.

Il est égal au tarif de base, 0.089 euros HT pour 2025 multiplié par un coefficient de modulation qui est fixé à 0.3 en 2025 mais pourra varier en fonction de la qualité des assainissements dans la commune.

Adopte les modalités de redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif.

Vote à l'unanimité

Délibération n°26 - Renouvellement contrat de prestation avec la Brigade Verte pour 2025

Le montant de la convention en 2024 = 1 369 €

Le montant de la convention en 2025 = 1 249.60 € (fonction du nombre d'habitants)

Adopte le renouvellement de la convention de prestations de services avec la Société « Brigade Verte » du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

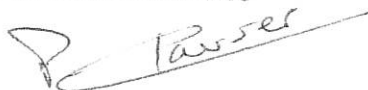
Vote à l'unanimité

La Maire clôt la séance et souhaite de bonnes fêtes à toutes et à tous. Elle rappelle les vœux le 18 janvier à 11 heures.

La séance est levée à 19h30

Pascale CLAUZER

Secrétaire de séance



Lysiane LE DUC DREAN

Maire

